



République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail



Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité

CELLULE DE SUIVI DES PROJETS DU CONTRAT DE DESENETTEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES RURAUX (ECOTER)

APPEL A PROJETS

POUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES STRUCTURANTS
GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DES REGIONS DU
BAFING ET DU BERE

N°AAP/001/2022/MIS/C2D-ECOTER

1. Contexte et justification

Dans le cadre du 2^{ème} Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), il est mis en œuvre, sur la période 2019-2023, le projet d'appui au développement Economique et Ecologique des Territoires Ruraux (ECOTER) dans huit régions (Cavally, Guémon, Béré, Worodougou, Bafing, Gontougo, Tonkpi et Bounkani), pour un montant d'environ 19 milliards de francs CFA. Ce projet est inscrit dans la composante « Agriculture, Développement rural et Biodiversité » du C2D. Il vise à recréer les conditions propices au développement économique et social, à l'échelle des territoires ruraux, à favoriser l'exercice des compétences des Conseils Régionaux en matière de développement économique et de Gestion des Ressources Naturelles (GRN).

La maîtrise d'ouvrage du Projet est assurée par le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS). Des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée ont été signées par le MIS avec les 08 régions bénéficiaires dont celles du Bafing et du Béré.

Le MIS et les Conseils régionaux du Bafing et du Béré disposent à ce titre d'une enveloppe de **sept cent six millions cinq cent mille (706.500.000) francs FCFA** sur subvention répartie sur chacune des régions. Un seul projet sera retenu par région selon les montants suivants :

- Enveloppe programme structurant du Bafing : **353.500.000 FCFA**
- Enveloppe programme structurant du Béré : **353.500.000 FCFA**

2. Objectifs de l'appel à projet

Le présent Appel à Projets vise à la sélection de projets portés par les Organisations de la Société Civile (OSC) en vue de l'approfondissement et l'exécution, en étroite concertation avec les Conseils Régionaux (CR) et leurs partenaires locaux, de leurs Programmes Structurants définis dans le cadre d'ECOTER et en lien avec la gestion des ressources naturelles.

3. Champ d'application de l'Appel à Projets et conditions de soumission

Les thématiques à développer dans le cadre de cet appel à projets sont pour chacune des Régions :

- Bafing : Gestion durable de l'espace agropastoral ;
- Béré : Gestion durable de l'espace agropastoral pour le développement de l'élevage bovin.

Le présent à Projets s'adresse principalement à toutes les Organisations de la Société Civile (OSC) ou autres organismes à but non-lucratif (ONG), nationales ou internationales, seules ou en consortium, disposant d'expériences avérées dans la mise en œuvre de projets relatifs à la gestion durable des espaces agro-pastoraux et développement de l'élevage bovin.

La durée de mise en œuvre des projets retenus et soumis au financement ECOTER ne peut excéder 18 mois.

3. Méthode de sélection des projets

La sélection est effectuée sur la base d'une note de projet (voir modèle dans l'Annexe 2) accompagnée d'un dossier administratif (Annexe 3), et des fiches de renseignement (Annexe 3) à remettre en exemples originaux. Les propositions techniques et financières des soumissionnaires seront évaluées par une Commission Spéciale de Jugement (CSJ). La liste des projets retenus sera définitivement validée par un Avis de Non Objection (ANO) de l'AFD.

Les OSC sélectionnées seront ensuite invitées à poursuivre l’instruction, en étroite relation avec la CSP-MIS et les Conseils régionaux, et soumettront une note de projet finale. Cette proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus d’un dialogue avec la CSP-MIS et le Conseil régional. La proposition sera identifiée comme complète à l’issue de l’obtention de l’accord de la CSP-MIS.

4. Dépôt des offres

Les propositions conformes au Dossier d’Appel à Projets doivent être soumises dans une enveloppe scellée, envoyée en recommandé ou par messagerie expresse privée ou remise en main propre à l’adresse indiquée ci-dessous :

A Monsieur KOUADIO Kouassi Amed, Chargé de la passation des marchés, Abidjan Plateau, immeuble Perigon-4^{ème} étage, porte 404- Cellule de Suivi des Projets C2D du Ministère de l’Intérieur et de la Sécurité, sise à la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL), entre l’Assemblée Nationale et le Collège Notre Dame du Plateau, non loin de l’Agence Emploi-Jeunes.

Les propositions doivent être soumises selon les modalités suivantes :

- six (06) exemplaires chacun dont un (01) original et cinq (05) copies en format A4. En cas de différenciation des exemplaires des propositions, c’est l’original qui fait foi.
- Fournies également sous format électronique (clé USB) dans un fichier séparé (la demande complète ne doit pas être morcelée en différents fichiers). Le fichier électronique doit être exactement identique à la version papier jointe.
- Devra également être jointe à la proposition, la déclaration d’intégrité environnementale et sociale téléchargeable sur le site : www.afd.fr
- L’enveloppe doit porter le numéro de référence et l’intitulé de l’Appel à Projets, la dénomination complète et l’adresse du porteur du projet-chef de file, ainsi que la mention « **À OUVRIR UNIQUEMENT EN SÉANCE DE LA COMMISSION SPECIALE DE JUGEMENT** ».

Les propositions envoyées par d’autres moyens (par exemple par télécopie ou courrier électronique) ou remises à d’autres adresses seront rejetées.

Les offres doivent parvenir au plus tard le **19/08/2022 à 16 h (GMT)** à l’adresse ci-dessus.

Le dossier de soumission peut être obtenu via les liens ou sites web et auprès des personnes suivantes :

<https://www.regiondugontougo.ci/ecoter-appel-a-projets-pour-le-financement-des-programmes-structurants-gestion-des-ressources-naturelles-des-regions-du-bafing-et-du-bere/>

- 1- M. AMOI Sanhou : Directeur de la Tutelle Economique et Financière, Responsable de la CSP-C2D/MIS e-mail : sanhoul2@yahoo.fr
- 2- Mme COULIBALY Yagnama Rokia : Chargée de projet ECOTER. E-mail : coulrockouatt@gmail.com
- 3- KOUADIO Kouassi Amed, chargé de la passation des marchés e-mail : ahmedkka2207@gmail.com, ahmedkka2022@gmail.com

Cet Avis d’appel à projets est également disponible sur le sites de l’AFD www.afd.dgmarket.com , de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local : www.dgddl.gouv.ci et de l’OIPR : www.oipr.ci



République de Côte d'Ivoire

Union – Discipline – Travail



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Construisons le développement de demain

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA SÉCURITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA DÉCENTRATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

CELLULE DE SUIVI DES PROJETS C2D

**DOSSIER D'APPEL A PROJETS POUR LE
FINANCEMENT DES PROGRAMMES STRUCTURANTS
GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DES
RÉGIONS DU BERE ET DU BAFING**

Date de lancement : 21/07/2022

Date limite de soumission : 19/08/2022

Avertissement

Les dossiers à soumettre doivent respecter le canevas fourni. Une attention particulière devra être apportée à la qualité de rédaction du projet et à sa clarté.

Il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document afin de déposer une demande de projet conforme.

Autorité contractante

Cellule de Suivi des Projets C2D (CSP-C2D) du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité

Côte d'Ivoire

Contact

Cellule de suivi des projets C2D du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) sise à la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL)

Plateau, Immeuble Perignon, boulevard Clozel, A19, entre l'Assemblée Nationale et le Collège Notre Dame du Plateau – BP 266 Abidjan

Téléphone : (+225) 07 07 02 94 75

Courriels : sanhou12@yahoo.fr / ahmedkka2207@gmail.com / coulrockouatt@gmail.com

<u>1</u>	<u>PRESENTATION DU PROJET ECOTER</u>	8
<u>1.1</u>	<u>Objectif général du Projet</u>	8
<u>1.2</u>	<u>Préparation de Programmes Structurants</u>	8
<u>2</u>	<u>OBJECTIFS ET CHAMP DE L'APPEL A PROJETS</u>	10
<u>2.1</u>	<u>Objectif</u>	10
<u>2.2</u>	<u>Champ de l'appel à projets</u>	11
<u>3</u>	<u>CADRE GENERAL APPLICABLE A L'APPEL A PROJETS</u>	15
<u>3.1</u>	<u>Critères de candidature</u>	15
<u>3.2</u>	<u>Durée et budget</u>	15
<u>3.3</u>	<u>Cofinancement des projets</u>	16
<u>3.4</u>	<u>Établissement des propositions</u>	16
<u>3.5</u>	<u>Audit, rapportage, évaluation et capitalisation</u>	17
<u>3.6</u>	<u>Connaissance des conditions de l'appel à projets</u>	17
<u>3.7</u>	<u>Demande de renseignements</u>	17
<u>3.8</u>	<u>Modifications apportées au dossier d'appel à projets</u>	18
<u>3.9</u>	<u>Modalités de soumission</u>	18
<u>3.10</u>	<u>Lieu et date limite de soumission</u>	19
<u>4</u>	<u>COMPOSITION DES PROPOSITIONS DE PROJET</u>	19
<u>4.1</u>	<u>Lettre de soumission</u>	19
<u>4.2</u>	<u>Note projet</u>	19
<u>4.3</u>	<u>Dossier administratif</u>	20
<u>5</u>	<u>METHODE D'EVALUATION ET DE SELECTION DES PROJETS</u>	20
<u>5.1</u>	<u>Composition de la CJS</u>	20
<u>5.2</u>	<u>Ouverture et vérification administrative des dossiers</u>	21
<u>5.3</u>	<u>Évaluation des dossiers</u>	21
<u>5.4</u>	<u>Droit reconnu de rejeter toute demande</u>	22
<u>5.5</u>	<u>Instruction des projets</u>	22
<u>5.6</u>	<u>Caractère confidentiel</u>	23
<u>5.7</u>	<u>Approbation et sélection définitive du ou des projets par le Comité de Pilotage</u>	23
<u>5.8</u>	<u>Notification de la décision et demande d'éclaircissement</u>	23

ANNEXES

	Page
Annexe 1 Modèle de lettre de soumission	22
Annexe 2 Modèle de Note Projet	23
Annexe 3 Dossier administratif de l'OSC porteuse du projet	26
Annexe 4 Grille indicative d'évaluation des dossiers de demande soumis à l'appel à projets	31
Annexe 5 Canevas de rapport d'exécution technique	33
Annexe 6 Canevas de rapport d'exécution financière	37
Annexe 7 Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social	39

SIGLES

AFD	Agence Française de Développement
AMO	Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage
ANO	Avis de Non-Objection
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CLP	Cellule Locale de Projet
CJS	Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres
COFIL	Comité de Pilotage
CR	Conseil Régional
CSP-C2D	Cellule de Suivi de Projet – Contrat de Désendettement Développement
CTRS	Comité Technique Restreint de Suivi
DDP	Demande De Propositions
DGDDL	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local
ECOTER	Projet d'Appui au Développement Économique et Écologique des Territoires Ruraux
ETP	Équivalent Temps Plein
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
MIS	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
OIT	Organisation Internationale du Travail
OSC	Organisation de la Société Civile
PAA	Programme d'Actions Annuel
PPE	Personne Politiquement Exposée
PS	Programme Structurant
TTC	Toutes Taxes Comprises

PRÉSENTATION DU PROJET ECOTER

Dans le cadre du 2^{ème} Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), la France, représentée par l'Agence Française de Développement (AFD), a mis à la disposition de la Côte d'Ivoire, sur la période 2019-2023, une subvention de près de 23 milliards de Francs CFA destinée au financement du projet d'appui au développement ECONomique et ECOlogique des TERritoires Ruraux (ECOTER).

La maîtrise d'ouvrage du Projet est assurée par le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS). Des maîtrises d'ouvrage déléguées ont été signées par le MIS avec huit collectivités régionales dont les Régions du Bafing et du Béré.

En complément, une Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage du Projet a été mobilisée sur appel d'offres international pour accompagner ces Conseils Régionaux et leur faciliter la mise en œuvre des activités et des financements.

OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROJET

Le projet ECOTER a comme finalité de créer les conditions propices au développement économique durable et à la cohésion sociale, à l'échelle des territoires ruraux, en s'appuyant sur la concertation entre l'État (au niveau central et au niveau déconcentré), les collectivités territoriales et les populations. Cela a amené la définition de son **objectif général** sous la formulation suivante : "**améliorer les conditions de vie des populations des huit régions bénéficiaires dans un climat social apaisé**".

Pour assurer la réalisation de cet objectif, le Projet comprend trois composantes principales :

- Composante 1 **"Gouvernance territoriale inclusive et dialogue politique** en vue de renforcer à court terme la gouvernance territoriale aux différentes échelles, la gestion apaisée du foncier et le dialogue social.
- Composante 2 **Appui au développement économique durable des territoires** pour permettre aux Conseils Régionaux de planifier, financer et mettre en œuvre des investissements productifs participant au développement économique durable des territoires et répondant aux défis du changement climatique.
- Composante 3 **Gestion durable des ressources naturelles au service du développement local** dans le cadre du soutien aux collectivités régionales pour assurer la mise en œuvre de leurs compétences en matière de gestion des ressources naturelles grâce à des investissements structurants planifiés (espace agro-sylvo-pastoraux, ressources en eaux et forestières)".

PRÉPARATION DE PROGRAMMES STRUCTURANTS

Au titre des composantes 2 et 3, les Conseils Régionaux et notamment ceux du Béré et du Bafing, ont la possibilité de financer un Programme Structurant (PS) pour chacune de ces deux composantes, projets de territoire aux contenus déterminés selon un processus participatif, incluant les structures publiques -décentralisées et

déconcentrées- ou issues du secteur privé et de la société civile inscrites au sein de la Région concernée par la thématique couverte par le Programme.

Par le financement de ces PS, il s'agit notamment de permettre aux collectivités régionales d'investir leurs compétences en matière de développement économique et de gestion des ressources naturelles, y compris adaptation et atténuation des changements climatiques.

Le financement de ces PS constitue donc une opportunité pour accroître et diversifier les services apportés aux populations en relation à la Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et à la protection de l'environnement. Quatre champs d'action peuvent être soutenus par les Programmes Structurants de GRN des Régions :

- La **gestion durable des forêts, de la biodiversité et le tourisme durable** : chartes de gestion locale, création et valorisation de forêts communautaires, délimitation et balisage des aires protégées et forêts classées, promotion de produits écotouristiques ;
- La **gestion durable de l'espace agro-sylvo-pastoral** : chartes de gestion locale, délimitation des espaces pastoraux, aménagement de points d'eau pour les éleveurs et les agriculteurs, aménagement et sécurisation des pâturages et des axes de mobilité ;
- La **gestion intégrée et durable de la ressource en eau** : élaboration d'une stratégie concertée de gestion de l'eau potable, agricole et pastorale, réalisation des aménagements pour une gestion durable de l'eau et de l'élevage ;
- La **pêche durable** : définition et mise en œuvre de conventions locales de gestion des ressources halieutiques et de préservation de la qualité des eaux, infrastructures et équipements pour la commercialisation et la valorisation des produits de la pêche, débarcadères, restauration-installation d'étangs piscicoles.

Dans ce cadre, les Conseils Régionaux du Bafing et du Béré ont choisi de retenir comme PS GRN deux Programmes dénommés respectivement "gestion durable de l'espace agropastoral" et "gestion durable de l'espace agropastoral pour le développement de l'élevage bovin". Ils s'inscrivent donc résolument dans le deuxième de ces champs d'action et dans une moindre mesure le troisième. Ces PS ont déjà fait l'objet, au cours du premier semestre 2021, d'une réflexion sur leurs contenus.

Chaque Programme est ainsi composé d'orientations stratégiques et d'un plan d'actions (objectifs poursuivis, identification des acteurs à accompagner, des infrastructures et ouvrages à construire ou à réhabiliter, besoins en formation, en équipements,...). Ils ont été réfléchis en cohérence avec les objectifs d'atténuation et d'adaptation des activités productives au changement climatique.

Les bénéficiaires des différentes interventions prévues dans le cadre de ces PS sont les acteurs locaux, gestionnaires et usagers des ressources aménagées. Certains des aménagements relèvent de la maîtrise d'ouvrage directes des collectivités, d'autres feront l'objet de mécanismes de délégation de gestion aux organisations des usagers par les Conseils Régionaux.

Dans toutes les Régions concernées par ECOTER, les interventions envisagées prennent en compte la dimension foncière, clé d'entrée pour mettre en œuvre l'ensemble des actions en matière de gouvernance des ressources naturelles. La sécurisation des usages et des usagers est donc considérée comme une préoccupation essentielle à travers notamment l'établissement (i) de conventions locales / accords socio-fonciers sécurisant les aménagements financés par le Projet, (ii) de chartes

foncières pour l'accès et la gestion des aménagements collectifs ou communautaires (forêts communautaires, couloirs de passage, délimitation des espaces agro-sylvo-pastoraux).

Les accords sociaux et conventions locales de gestion des ressources devront nécessairement être engagés en préalable au démarrage des travaux physiques. Ces accords se feront sur des bases précises de responsabilité dans la gestion et la sécurisation des usages, en cohérence avec les textes de référence (compétences des collectivités territoriales, textes législatifs et réglementaires relatifs au foncier, loi sur les ressources pastorales,...).

Sur la base de ces avancées et si on se réfère aux processus envisagés dans le cadre d'ECOTER dès son lancement, les Conseils Régionaux ont à lancer des études de faisabilité propres à chaque Programme Structurant pour préciser notamment leur budget global, les sous-projets correspondants, leur coût et leurs modalités de mise en œuvre. Chaque étude de faisabilité et le document de programme doivent ensuite être transmis à l'échelle nationale pour validation, par les structures du Projet et par l'AFD.

Par rapport à ce schéma prévisionnel, quelques modifications ont été proposées avec notamment, pour les PS GRN du Béré et du Bafing, en lieu et place de la conduite de ces études de faisabilité, l'organisation d'un appel à projets pour mobiliser une ou deux structures susceptibles de proposer, en conformité avec les orientations retenues par les Conseils Régionaux des projets à déployer dans ces Régions au titre de ces Programmes Structurants.

Le présent appel à projets est inscrit dans ce cadre.

OBJECTIFS ET CHAMP DE L'APPEL À PROJETS

OBJECTIF

Le présent Appel à Projets concerne l'approfondissement et l'exécution, en étroite concertation avec les Conseils Régionaux (CR) et leurs partenaires locaux, des Programmes Structurants définis dans le cadre d'ECOTER, présentés par une ou plusieurs OSC réunies en groupement.

Les documents préparatoires relatifs aux contenus indicatifs des deux Programmes Structurants, y compris logique d'intervention et plans d'actions¹ tels qu'envisagés par les CR, sont fournis sous format électronique après demande écrite, contre avis de réception, à la CSP-C2D du MIS.

L'appel à projets concerne les deux collectivités régionales.

Les projets sont à présenter distinctement même si un même soumissionnaire peut concourir, moyennant dépôt dans les délais de propositions distinctes, aux deux lots.

¹ (i) L'objectif global du futur PS, (ii) ses objectifs opérationnels, (iii) les résultats attendus à son terme et (iv) les actions ou les activités susceptibles d'y contribuer, y compris (v) partenaires d'exécution, (vi) coûts et origines des ressources budgétaires susceptibles de mobilisation pour assurer la mise en œuvre du Programme Structurant.

Deux lots sont inscrits au sein de cet appel à projets :

Lot 1. Région du Bafing, "gestion durable de l'espace agropastoral" ;

Lot 2. Région du Béré, "gestion durable de l'espace agropastoral pour le développement de l'élevage bovin".

Les projets attendus approfondiront la faisabilité économique, technique, environnementale et sociale des Programmes Structurants envisagés pour réalisation par les deux Conseils Régionaux sur la base d'une lecture critique des éléments constitutifs proposés par les CR, y compris en matière de localisation des actions et des activités, de modalités de financement, de mise en œuvre et de pérennisation sur une base partenariale avec les acteurs du territoire régional.

Les propositions développées par les soumissionnaires tiendront compte des capacités techniques, humaines et financières de chaque collectivité régionale et des moyens susceptibles de mobilisation auprès de leurs partenaires régionaux ou extérieurs, y compris ECOTER. Si certaines activités ne semblent pas réalisables, le soumissionnaire devra le stipuler dans la proposition et donner les éléments qui le poussent à ne pas inclure l'activité en question.

Elles auront aussi à en réfléchir les effets potentiels en matière de gestion environnementale et sociale intégrant le genre avec pour objectif de les atténuer s'ils s'avéraient contraignants. Pour mémoire, les CR ont la charge, d'assurer leurs compétences et donc l'utilisation des ressources du territoire, dans une logique d'exploitation durable en s'appuyant sur leur gestion résiliente et respectueuse de l'environnement.

Les projets attendus auront à privilégier des pratiques ou solutions faibles en carbone et fondées principalement sur la nature dans l'optique de répondre aux enjeux d'atténuation et d'adaptation, avec pour leviers d'action :

- La préservation des écosystèmes et la lutte contre le changement climatique ;
- La conservation, la restauration et la valorisation des milieux naturels ;
- L'intensification agro-écologique ;
- La préservation des sols et des ressources en eau ;
- L'accès équitable et sécurisé aux ressources (terre, eau, pâturages),...

Lot 1, Programme Structurant du Bafing

Intitulé : "gestion durable de l'espace agropastoral".

Objectif global : réalisation d'une agriculture et d'un élevage économiquement rentables pour les populations et écologiquement protecteurs de l'environnement dans un climat social apaisé.

Objectifs opérationnels :

- Amélioration de la cohabitation entre agriculteurs et éleveurs ;
- Promotion de la sédentarisation de l'élevage ;
- Renforcement de l'intégration de l'élevage et de l'agriculture.

Pour atteindre ces objectifs opérationnels, huit résultats et vingt activités prévisionnelles ont été suggérés comme base de réflexion pour y contribuer.

RESULTATS	ACTIONS / ACTIVITES
R ₀ Amélioration des revenus des paysans	Pour Mémoire. Programme Structurant Développement Économique, objet d'une étude de faisabilité financée dans le cadre d'ECOTER
R ₁ Réduction du nombre de dégâts de culture	A ₁ . Créer une base de données géo référencée des élevages
	A ₂ . Promouvoir les pâturages artificiels
	A ₃ . Créer des parcs de nuit et sensibiliser des éleveurs à leur utilisation
	A ₄ . Réhabiliter et créer les couloirs de transhumance
	A ₅ . Délimiter les zones pastorales
	A ₆ .Mettre en place un cadre de concertation entre agriculteurs et éleveurs
	A ₇ . Sensibiliser les auteurs des dégâts au paiement des indemnités
	A ₈ . Construire des points d'eau pour l'abreuvement des animaux
R ₂ Appropriation et application des textes par les acteurs du territoire	A ₉ . Diffuser les textes sur le foncier, la transhumance, l'environnement et sur le règlement des conflits agriculteurs-éleveurs
	A ₁₀ . Former les éleveurs et les autorités villageoises sur les textes en vigueur
R ₃ Redynamisation des organisations professionnelles	A ₁₁ . Améliorer la structuration des organisations professionnelles agricoles et élevages
	A ₁₂ . Renforcer les capacités des acteurs sur différentes thématiques
R ₄ Accroissement des infrastructures pour la production locale de viande	A ₁₃ . Construire des marchés à bétail
	A ₁₄ . Construire des abattoirs modernes
R ₅ Renforcement des actions en faveur des investissements pour l'élevage	A ₁₅ . Organiser des séances d'information pour la systématisation des contrats entre éleveurs et propriétaires terriens
	A ₁₆ . Sensibiliser les agriculteurs et les éleveurs à l'établissement du titre foncier
R ₆ Promotion des bonnes pratiques d'intégration agriculture-élevage et protection de l'environnement	A ₁₇ . Former les éleveurs et agriculteurs aux bonnes pratiques d'intégration y compris le compostage
	A ₁₈ . Valoriser des déchets de l'élevage (production de compost)
	A ₁₉ . Former les pasteurs et/ou éleveurs à la conduite du bétail
R ₇ Amélioration du dispositif d'encadrement de l'agriculture et de l'élevage	A ₂₀ . Renforcer les capacités des structures d'encadrement (personnel et matériel)

Lot 2, Programme Structurant du Béré

Intitulé : "gestion durable de l'espace agropastoral pour le développement de l'élevage bovin".

Objectif global : promotion d'un agropastoralisme durable pour le développement de l'élevage bovin dans la Région du Béré.

Objectifs opérationnels :

- Reconstitution du couvert végétal ;
- Amélioration de la cohabitation agriculteurs-éleveurs ;
- Diversification de l'offre des produits issus de l'élevage ;
- Dynamisation des organisations professionnelles ;
- Réduction de l'érosion et des émissions de carbone.

Pour atteindre ces objectifs opérationnels, sept résultats et dix-sept activités prévisionnelles ont été suggérés comme base de réflexion.

RESULTATS	ACTIONS / ACTIVITES
Amélioration et renforcement des parcours des troupeaux	A ₁ . Identifier et matérialiser les couloirs de passage des bovins
	A ₂ . Créer des parcs de nuit
	A ₃ . Identifier des zones de parcage
	A ₄ . Aménager des points d'eau avec abreuvoirs
	A ₅ . Former les acteurs régionaux sur la gestion durable des ressources pastorales (eau, pâturage) et l'intégration agriculture/élevage
	A ₆ . Appuyer les négociations et les conventions/ententes pour l'exploitation des ressources pastorales
	A ₇ . Créer un cadre de concertation entre agriculteurs et éleveurs
Sécurisation du foncier	A ₈ . Appuyer la formalisation des conventions et accords passés sur les parcelles
	A ₉ . Vulgariser les textes sur le foncier, la transhumance et l'environnement
Valorisation des produits dérivés de l'élevage bovin	A ₁₀ . Mener une étude sur l'installation de mini-laiteries au profit des femmes et des jeunes
Amélioration des services aux éleveurs	A ₁₁ . Créer un marché à bétail intégrant un couloir de vaccination
	A ₁₂ . Appuyer les groupements d'éleveurs de bovin dans la signature de convention avec les structures cotonnières pour la fourniture de graines de coton pour l'alimentation du bétail
Structuration des organisations professionnelles (agricoles et d'élevage)	A ₁₃ . Former et appuyer à la formalisation et à la structuration des organisations professionnelles (voir PS Développement Économique)
Accessibilité au financement des acteurs des filières bovines et agricoles	A ₁₄ . Réaliser une étude sur les mécanismes de financement des filières agricoles et d'élevage (voir PS / Développement Économique)

RESULTATS	ACTIONS / ACTIVITES
Protection et restauration des parcours naturels dégradés	A ₁₅ . Reboiser les berges des cours d'eau et les limites des couloirs de passage
	A ₁₆ . Sensibiliser les acteurs sur les pratiques sylvopastorales (élaboration de manuels, émissions radio, campagne grand public,...)
	A ₁₇ . Réaliser une étude en vue d'expérimenter une mise en défens et la création de pâturages artificiels sur les espaces libres de la Région (en synergie avec les aménagements et les équipements mentionnés dans les actions / activités antérieures)

CRITÈRES DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature au présent Appel à Projets initié par la CSP-C2D du MIS au titre d'ECOTER, toutes organisations de la société civile ou autres organismes à but non-lucratif (ci-après nommées indistinctement "OSC") individuelles ou en consortium :

- internationales ou locales, seules ou en partenariat ;
- disposant d'expériences dans la mise en œuvre de projets relatifs à la gestion durable des espaces agro-sylvo-pastoraux et à la gestion intégrée des ressources en eau ;
- disposant d'éléments tangibles démontrant leur capacité à évaluer les enjeux et les risques sécuritaires dans les Régions d'intervention ;
- disposant d'une capacité de dialogue avérée avec les collectivités territoriales et les étatique et communautaire ;
- capables de démontrer leur capacité à mettre en œuvre des projets d'envergure, notamment en matière de gestion administrative et financière. A ce titre le montant maximal de la subvention du projet ECOTER ne doit pas être supérieur au total des ressources moyennes de l'organisation porteuse du projet sur les trois derniers exercices ;
- capables de démontrer qu'elles seront autorisées à intervenir dans le pays conformément à la réglementation locale.

Sont ciblées les collectivités régionales du Béré et du Bafing. Chaque OSC porteuse d'un projet ne peut soumettre qu'une seule proposition par Région. Chaque OSC peut soumissionner pour un ou les deux lots (Béré et/ou Bafing). Chaque lot fait l'objet de la préparation d'une proposition de projet distincte.

Le MIS se réserve la faculté de ne pas donner suite au présent Appel à projets.

DURÉE ET BUDGET

Dans le cadre de l'Appel à projets, ECOTER se propose de contribuer au financement de dépenses nécessaires à la réalisation de projets conçus et définis par les OSC, en étroite concertation avec chaque collectivité régionale, pour une durée de 18 mois et un montant maximal de 353.500.000 FCFA.

La subvention d'ECOTER peut financer 100% du budget total TTC du Programme Structurant (PS). La subvention ne peut (i) financer les dépenses non directement liées au PS, (ii) se substituer à un financement existant.

Le projet ECOTER accepte de financer (i) les impôts, droits et taxes liés à la mise en œuvre du PS, (ii) les coûts liés à la sécurité du groupement/OSC pour assurer sa mise en œuvre. Ces coûts devront être intégrés dans le budget du PS sur des lignes dédiées.

Le financement des opérations du groupement/de l'OSC retenu fera l'objet d'avances comme suit :

- Une avance de démarrage équivalant au programme prévisionnel de dépenses de la première année ;
- Les avances suivantes seront effectuées sur la base de la justification de 70% des dépenses de l'avance précédente, les rapports techniques et financiers, le dernier rapport d'audit, et le programme prévisionnel des dépenses annuelles.
- Une dernière avance sera effectuée selon des modalités identiques aux avances précédentes, dans le respect des délais définis dans les termes de la convention signée entre la CSP-MIS, le Conseil régional et l'OSC. La demande de dernière avance sera accompagnée d'un plan de clôture du projet

Les OSC prendront en charge tous les frais afférents à la préparation de leurs offres. Le projet ECOTER n'est en aucun cas responsable de ces coûts, ni tenue de les payer. Les dépenses prises en compte par ECOTER ne seront éligibles qu'à compter de la date de signature de la convention de financement. Les frais administratifs et de structure devront être réduits au minimum (maximum 10% du montant total de la subvention). Ils constitueront un critère de sélection. Les frais de personnel au siège en charge du projet seront intégralement à prévoir dans la ligne "frais administratifs". Seuls les frais de mission du personnel de siège pourront être répercutés dans une autre rubrique type "Appui et Suivi".

COFINANCEMENT DES PROJETS

Aucun cofinancement n'est exigé pour constituer une proposition de projet. Si des cofinancements sont prévus par un promoteur, ils peuvent concerner :

- la prise en charge d'une partie des frais pour financer les investissements et/ou le fonctionnement ;
- le recours à des fonds tiers à condition que (i) l'attribution de ces moyens soit déjà actée, (ii) leur mobilisation puisse se faire préalablement ou au plus tard six mois après le démarrage de la mise en œuvre du projet, (iii) le code de financement de ces fonds le permette.

En cas de cofinancement, le promoteur doit apporter la preuve que l'attribution des fonds est déjà actée avant le premier versement de la contribution d'ECOTER. Dans sa proposition de projet, le soumissionnaire doit préciser si son projet a été également soumis à d'autres guichets de financement. La valorisation des apports humains et matériels n'est pas acceptée, toutes contributions devant être faite en monétaire.

ÉTABLISSEMENT DES PROPOSITIONS

La sélection est effectuée sur la base d'une note projet (modèle en annexe 2) accompagnée d'une lettre de soumission (annexe 1) et d'un dossier administratif, y compris fiches de renseignement sur la ou les OSC partenaires (annexe 3) à remettre au plus tard le **19/08/2022 à 16 heures**.

Pour les propositions retenues, les OSC seront ensuite invitées à poursuivre l'instruction, en étroite relation avec la Cellule de Suivi du Projet C2D du MIS et le Conseil régional concerné, et soumettront une note projet finale, validée par l'ensemble de parties. Cette proposition finale et complète devra intégrer les éventuels

éléments issus des discussions opérées avec la CSP-C2D. Sur cette base, la CSP-C2D transmettra le projet au Comité de Pilotage du projet ECOTER pour information.

Les soumissionnaires sont tenus de soumettre leur(s) projet(s) rédigé(s) en français et présenter des coûts exprimés en francs CFA.

AUDIT, RAPPORTAGE, ÉVALUATION ET CAPITALISATION

Les soumissionnaires doivent inclure, dans leur proposition, la réalisation d'audits externes. Les OSC sélectionnées contractualisent avec un cabinet d'audit, dont les modalités de sélection et la sélection finale seront soumis à la non-objection de l'AFD. Le cabinet effectuera les vérifications nécessaires concernant la bonne utilisation des fonds du projet. Le contrat d'audit sera financé dans le cadre du projet.

Un rapport technique et financier des activités mises en œuvre devra être transmis au Conseil Régional et à la CSP-C2D au minimum trimestriellement. Un dispositif de reporting détaillé sera précisé d'une part avec le Conseil Régional et d'autre part avec la CSP-C2D dans le cadre du renseignement du Système de Suivi-Évaluation du projet ECOTER dans son ensemble.

Une évaluation ex-post pourra être commanditée par la CSP-C2D dans le cadre de ses procédures habituelles et sur financement propre.

L'élaboration d'un programme de capitalisation et d'un programme de communication, afin de contribuer à la diffusion de bonnes pratiques, est recommandé.

CONNAISSANCE DES CONDITIONS DE L'APPEL À PROJETS

Par le fait de déposer leurs projets, les OSC sont réputées :

- avoir pris connaissance des conditions de l'appel à projets telles que décrites dans les présentes et les accepter ;
- avoir une parfaite connaissance de la nature et de l'envergure des actions à réaliser, des conditions de travail locales ainsi que de toutes les sujétions que ces actions comportent.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions, par courrier, télécopie ou courrier électronique au plus tard, 15 jours avant la date limite de dépôt des propositions, pour demander des éclaircissements, aux adresses suivantes :

- AMOI Sanhou, Responsable de la CSP-C2D MIS, Email : sanhou12@yahoo.fr,
- COULIBALY Yagnama Rokia, Chargée du projet ECOTER, Email : coulrockouatt@gmail.com
- KOUADIO Kouassi Amed, Chargé de la passation des marchés, Email : ahmedkka2207@gmail.com

La CSP-C2D n'a pas l'obligation de fournir des éclaircissements aux questions reçues après cette échéance. Afin de garantir l'égalité et l'équité, aucune réponse individuelle ne sera donnée aux questions posées. Les demandes d'éclaircissement reçues et les réponses correspondantes seront communiquées à l'ensemble des soumissionnaires

s'étant fait connaître par courrier avec accusé de réception au plus tard 15 jours avant la date limite de dépôt des propositions.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER D'APPEL À PROJETS

À tout moment et jusqu'au 15^{ème} jour avant la date limite de dépôt des propositions, la CSP-C2D MIS peut, pour des raisons qu'elle jugera opportunes, soit de sa propre initiative, soit en réponse à une demande d'éclaircissement d'un soumissionnaire, modifier les documents du dossier de soumission au moyen d'une communication.

Toute modification sera communiquée à l'ensemble des soumissionnaires s'étant fait connaître par courrier avec accusé de réception au plus tard 15 jours avant la date limite de dépôt des propositions.

MODALITÉS DE SOUMISSION

Les dossiers de demande ou propositions de projet doivent être rédigées en respectant la police, la taille, l'interligne et les marges suivantes : Police Arial, Taille 10, Interligne 1 et marge maximale de 3 centimètres. Ils doivent être rédigés à l'encre indélébile.

Un représentant habilité du soumissionnaire doit parapher toutes les pages de chaque proposition de projet. Ils ne peuvent comporter aucun ajout entre les lignes ou surcharges si ce n'est pour corriger les erreurs que le soumissionnaire peut avoir commises. Toute correction de ce type doit être paraphée par le représentant habilité du soumissionnaire.

Les propositions de projet sont conformes aux formats définis dans l'appel à projets (cf. annexes 1 à 3) doivent être soumis dans une enveloppe scellée, envoyée en recommandé ou par messagerie express privée ou remise en main propre contre accusé de réception. Les propositions de projet envoyées par d'autres moyens (par exemple par télécopie ou courrier électronique) ou remises à d'autres adresses sont rejetées.

La Proposition doit rester valable pendant 120 jours calendaires après la date de soumission.

Les propositions de projet doivent être soumises en dix (10) exemplaires dont un (1) original et neuf (9) copies en format A4, reliées séparément. En cas de différenciation des exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi. La proposition de projet doit également être fournie sous format électronique (CD-ROM ou clé USB). Chacune des pièces d'une proposition de projet doit être numérotée pour refléter l'ordre des documents fournis dans la version papier. Le dossier électronique doit être exactement identique à la version papier qu'il accompagne.

L'enveloppe doit porter le numéro de référence et l'intitulé de l'appel à projets, la dénomination complète et l'adresse du soumissionnaire, ainsi que la mention à "ouvrir uniquement en séance d'ouverture par la Commission Spéciale de Jugement (CSJ)".

LIEU ET DATE LIMITE DE SOUMISSION

Les propositions de projet doivent parvenir au plus le **19 Aout 2022 à 16h GMT**. Elles doivent être adressées à :

- AMOI Sanhou, Responsable de la CSP-C2D MIS, Email : sanhou12@yahoo.fr
- COULIBALY Yagnama Rokia, Chargée du projet ECOTER, Email : coulrockouatt@gmail.com
- KOUADIO Kouassi Amed, Chargé de la passation des marchés, Email : ahmedkka2207@gmail.com

à l'adresse suivante : Cellule de suivi des projets C2D du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) sise à la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL)

Plateau, Immeuble Perignon, boulevard Clozel, A19, entre l'Assemblée Nationale et le Collège Notre Dame du Plateau – BP 266 Abidjan

COMPOSITION DES PROPOSITIONS DE PROJET

Chaque proposition de projet soumise par une OSC, seule ou en partenariat, est constituée de :

- une lettre de soumission ;
- une note projet ;
- un dossier administratif, y compris fiches de renseignement sur la ou les OSC partenaires.

LETTRE DE SOUMISSION

Elle est composée selon un formulaire type, complété par la dénomination du soumissionnaire, le montant toutes taxes et droits confondus sollicité au titre de la subvention, datée et signée par le soumissionnaire. Le format correspondant est fourni en annexe 1.

Elle est complétée par un acte déléguant au signataire les pouvoirs d'engager l'OSC ainsi que dans le cadre d'un Groupement d'OSC, l'acte constitutif du groupement en précisant le pilote et mandataire.

NOTE PROJET

La note projet, d'un maximum de 25 pages hors annexes, est constitué par :

- des données concernant l'OSC porteuse du projet (une à deux pages) ;
- une note de présentation du projet proposé constituée par :
 - une brève description du projet, y compris contexte, logique d'intervention (objectif, résultats attendus, activités,...), partenaires et apports respectifs, bénéficiaires, budget (cinq à six pages) ;
 - le contexte (quatre pages) ;

- le projet : pertinence, objectifs, dispositif, méthodologie, interventions, risques, prises en compte des problématiques transversales dont (i) le genre, (ii) la prévention des conflits, (iii) la prise en compte des aspects sociaux et environnementaux (dix pages) ;
- la capacité de mise en œuvre du projet en termes d'expertise (quatre pages) ;
- des annexes (cadre logique, calendrier de mise en œuvre, budget détaillé).

Le format type de la note qui devra être utilisé est fourni en annexe 2.

DOSSIER ADMINISTRATIF

Le dossier administratif, cf. annexe 3, comporte :

- la fiche de renseignement relative à l'OSC porteuse du projet (dénomination, contacts, objets, secteurs d'intervention, expériences en termes de financement et de partenariat, date de création, statut juridique, nombre de membres, effectifs des personnels salariés et bénévoles, dans le pays et à l'étranger, budgets des trois derniers exercices budgétaires,...) ;
- la copie des statuts de l'OSC signés ;
- tout document démontrant, pour les OSC internationales, la capacité de l'organisation porteuse du projet à intervenir dans le pays conformément à la réglementation locale (comme par exemple une autorisation émanant des autorités publiques compétentes,...) ;
- l'organigramme de l'antenne locale de l'organisation (compétente pour la ou les Régions d'intervention du projet) ;
- la ou les fiche(s) de renseignement(s) relatives au(x) partenaire(s) du Projet dans le cas de Groupement (dénomination, contacts, date de création, statut, objet, domaines d'intervention, données budgétaires, appartenance à des réseaux,...).

MÉTHODE D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION DES PROJETS

Toutes les propositions de projet déposées par les soumissionnaires sont évaluées par une Commission Spéciale de Jugement (CSJ) selon les étapes et les critères décrits ci-après.

COMPOSITION DE LA CJS

La CSJ est composée comme suit :

- Le Responsable de la Cellule de Passation des Marchés du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ou son représentant, président ;
- Le Responsable de la CSP-C2D ou son représentant, membre ;
- Un représentant de la Cellule Locale du Projet (CLP) de la Région concernée, membre ;
- deux à trois membres du CTRS selon les thématiques
- Un représentant de l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) d'ECOTER, membre ;

- Un représentant du Secrétariat Technique du C2D, observateur ;

À la demande des membres de la Commission, le président peut faire appel à toute autre personne en raison de ses compétences techniques, pour participer aux travaux de la Commission avec voix consultative.

OUVERTURE ET VÉRIFICATION ADMINISTRATIVE DES DOSSIERS

L'ouverture des propositions de projet et la vérification administrative des dossiers se fait en séance publique par la Commission Spéciale de Jugement (CSJ) en présence des soumissionnaires qui le souhaitent. Après ouverture des enveloppes, les soumissionnaires sont invités à se retirer. A ce stade la CSJ procède à l'ouverture et à la vérification administrative des dossiers selon les critères suivants :

- Respect de la date limite de dépôt. A défaut, la demande est automatiquement rejetée ;
- Dépôt de dossier complet comprenant :
 - Le formulaire de soumission intégralement rempli ;
 - L'acte déléguant au signataire, les pouvoirs d'engager l'OSC ;
 - En cas de groupement, le draft de l'acte constitutif de partenariat (composition, partage des responsabilités, mode opératoire, gouvernance interne,...) ;
 - La note de projet, y compris annexes ;
 - Le dossier administratif ;
 - La version électronique complète et conforme.

Un compte-rendu de l'ouverture des plis, précisant la conformité des dossiers soumis au regard de leur date de réception et de l'exhaustivité des documents à réunir est rédigé.

ÉVALUATION DES DOSSIERS

L'évaluation des propositions de projet se fait par la CSJ. Leur analyse est faite conformément aux critères figurant dans la grille de notation (annexe 4). Les notes sont attribuées par calcul de la moyenne des notes accordées par les membres de la CSJ selon différents critères précisés à la fin de la séance de vérification administrative des dossiers. La grille de notation et les offres retenues suite à la vérification administrative des dossiers sont envoyées préalablement à l'ensemble des membres de la Commission. La notation des propositions de projet est établie sur 100 points.

Un projet est éligible s'il obtient une note technique et financière totale supérieure ou égale à 70 points sur 100. Les projets sont classés selon les notes décroissantes.

Afin de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des dossiers, la CSJ peut demander aux OSC des éclaircissements relatifs à leur proposition.

La Commission peut éliminer les propositions émanant d'OSC n'ayant manifestement pas, sur la base des contenus des dossiers administratifs, la capacité humaine et/ou financière pour mettre en œuvre un projet dans la ou les Régions concernées.

Un rapport de sélection est établi par le Responsable de la CSP-C2D ou son représentant. Il intègre, pour chaque projet analysé, des éléments d'appréciation justifiant la sélection ou non du projet et pouvant être communiqués aux OSC.

Ce rapport ainsi que les propositions de projet retenues sont transférées à l'AFD pour Avis de Non Objection. Cet ANO est considéré comme acquis sans réaction de l'AFD dans un délai de quinze jours calendaires.

Après acquisition de l'ANO, la ou les OSC ayant été retenues par la CSJ en sont informées par mail, ce dernier fixant le calendrier d'instruction qui sert de support pour le dialogue entre la CSP-C2D, l'OSC ou le Groupement.

DROIT RECONNU DE REJETER TOUTE DEMANDE

Le MIS se réserve le droit de rejeter l'ensemble des propositions de projet, d'annuler la procédure d'appel à projets aussi longtemps que le MIS n'a pas attribué les subventions, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque à l'égard des OSC concernées et sans devoir les informer des raisons pour lesquelles l'appel à projets est annulé ou leur proposition rejetée.

INSTRUCTION DES PROJETS

Dès réception de la notification de sélection de son projet, l'OSC (ou le Groupement d'OSC) peut engager le processus de construction de la proposition finale, contenue dans une note de projet finale revue. Elle entame pour cela un dialogue avec la CSP-C2D et le Conseil Régional (à travers la CLP).

Cette instruction, portée par la CSP-C2D, s'inscrit donc dans le cadre d'un dialogue avec l'OSC (ou le Groupement) afin de consolider la proposition de projet initiale.

Elle peut notamment induire une discussion sur la logique d'intervention, la méthodologie proposée (plan de travail), la dotation en personnel, les rôles différentes catégories d'acteurs. La dotation en personnel, les aspects logistiques et les conditions d'établissement des rapports, le plan de travail qui ont été convenus sont ensuite intégrés à la description des services. Ils font partie de la convention. Les négociations financières visent notamment à préciser (le cas échéant) les obligations fiscales du soumissionnaire en Côte d'Ivoire, et la manière dont elles sont prises en compte dans la convention.

La CSP-C2D reste libre de ne pas poursuivre l'instruction de la proposition. Les éléments suivants pourront constituer, parmi d'autres, une cause de non validation de la proposition finale de l'OSC ou du Groupement :

- refus de participer à un dialogue avec la CSP-C2D et le Conseil régional, visant à enrichir le projet ;
- refus de présenter les arguments expliquant la non-intégration d'amendements suggérés par la CSP-C2D et le Conseil régional ;
- écart de plus de 10 % entre le budget total demandé dans la note projet et celui développé dans le cadre de la note projet finale.

A l'issue de ce processus, la CSP-C2D donne son accord en vue de la validation de la note projet, si elle considère que la proposition finale reflète le contenu de la note-projet initiale tout en intégrant les éléments issus du dialogue qu'elle a conduit avec l'OSC.

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation, à la comparaison des propositions de projets et aux recommandations relatives à l'attribution de la ou des subvention(s) ne peut être divulguée aux OSC ou à toute autre personne étrangère à la procédure d'examen et d'évaluation, après l'ouverture des plis et jusqu'à l'annonce de l'attribution de la ou des subvention(s) à ou aux OSC retenue(s).

Toute tentative effectuée par une OSC pour influencer la CJS au cours de la procédure d'examen, d'évaluation et de comparaison des propositions conduit au rejet de la proposition de cette OSC.

APPROBATION ET SÉLECTION DÉFINITIVE DU OU DES PROJETS PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE

À la suite de la décision d'attribution du financement, l'OSC (ou le Groupement) se voit proposer dans un délai de quinze (15) jours une convention de financement pour accord avant signature. L'OSC et la CSP-C2D ont trente (30) jours calendaires pour procéder à la signature de la convention.

NOTIFICATION DE LA DÉCISION ET DEMANDE D'ÉCLAIRCISSEMENT

Les soumissionnaires dont les dossiers n'ont pas été retenus, sont avisés par écrit de la décision prise au sujet de leur proposition de projet.

Les soumissionnaires qui souhaitent avoir des éclaircissements sur les raisons de la non sélection de leur projet, peuvent adresser une demande écrite à la CSP-C2D au plus tard un (1) mois après la notification des résultats. Passé ce délai, aucune information n'est communiquée.

ANNEXES

SOUSSION D'UNE PROPOSITION DE PROJET

à

Monsieur le Responsable CSP-C2D MIS

Monsieur le Directeur,

Après avoir examiné le dossier d'appel à projets ECOTER relatif au "financement des Programmes Structurants Gestion des Ressources Naturelles des Régions du Béré et du Bafing", je (nous) soussigné(s) (prénom(s), nom(s)), agissant en qualité de (fonction(s)) au nom et pour le compte de (raison sociale et adresse du soumissionnaire ou des membres du Groupement), après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées dans ce dossier d'appel à projets et après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature de cet appel à projets,

Remet(ou)s, revêtus de ma (notre) signature, la proposition de projet suivante assortie d'un budget joint, me soumet(s) (nous soumettons) et m'engage (nous engageons conjointement et solidairement, l'OSC faisant office de mandataire et de pilote du Groupement) à réaliser le projet conformément à la proposition formulée dans notre projet et moyennant les coûts que j'ai établis moi-même (nous avons établis nous-mêmes), lesquels coûts font ressortir le montant du financement sollicité en FCFA à :

MONTANT TOUTES TAXES ET DROITS : (montant en chiffres et en lettres) FCFA,

aux conditions économiques du mois de la date limite autorisée pour la remise de ma (notre) proposition, soit

Je reconnais (nous reconnaissons) que la CSP-C2D MIS n'est pas tenue de donner suite à l'une quelconque des propositions qu'elle recevra.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit, que je ne tombe pas (et que l'OSC ou le Groupement d'OSC pour laquelle (lesquelles) j'agis ne tombe(nt) pas) sous le coup d'interdictions légales soit en France, soit dans l'État (les Etats) où siège(nt) mon (nos) association(s), soit dans le pays d'intervention proposé.

Fait à, le

Signature

Le signataire joindra l'acte lui déléguant les pouvoirs d'engager son association. Dans le cas d'un Groupement momentané d'OSC, joindre l'acte constitutif du Groupement et désignant le pilote et mandataire.

L'original de la soumission devra porter la mention "ORIGINAL".

Appel à projets ECOTER relatif au "financement des Programmes Structurants Gestion des Ressources Naturelles des Régions du Béré et du Bafing"

Date d'échéance pour la réception des notes de projet : le **.././20..** (date d'arrivée fait foi)

Nom du demandeur :

1) DONNEES CONCERNANT L'OSC PORTEUSE DU PROJET (une à deux pages)

Titre de l'appel à projets	
Demandeur	
Acronyme	
Nationalité	
Statut juridique	
Adresse	
N° de téléphone	
Adresse électronique de l'organisation	
Site internet de l'organisation	
Contact projet	
Adresse électronique contact-projet	
Titre du projet	
Année d'implantation dans le pays de mise en œuvre de l'Appel à projets	
Partenaires locaux	
Lieux (pays, région(s), ville(s))	
Coût total de l'action	
Contribution demandée au projet ECOTER	
Contribution des autres partenaires éventuels	
Durée de l'action	

2. NOTE DE PRESENTATION DU PROJET

2.1 Brève description du projet proposé (5 à 6 pages maximum)

- a) **Géographie et contexte** de mise en œuvre du projet
- b) **Expériences** de (ou des) OSC dans le pays et dans la Région ciblée par l'Appel à projets
- c) **Objectif général** du projet
- d) **Résultats attendus, impact, activités** du projet et logique d'intervention
- e) **Partenaires** : description des partenaires (internationaux, nationaux, locaux), des apports de chacun et des modalités du partenariat
- f) **Bénéficiaires** : description des groupes cibles et des bénéficiaires locaux directs et indirects
- g) Principaux éléments du **budget** proposé

2.2 Le contexte (4 pages maximum)

Les propositions présenteront une analyse contextuelle intégrant tout élément pertinent pour le projet dans les zones ciblées :

- a) **Situation socio-économique et humanitaire**

- b) **Démographie** et déplacements de populations
- c) **Politique de décentralisation** et développement territorial
- d) **Analyse de conflits** et des risques sécuritaires
- e) **Acteurs en présence**
- f) **Enjeux et besoins en matière de gestion des espaces agro-sylvo-pastoraux** et gestion intégrée des ressources en eau
- g) (...).

2.3 Le projet : pertinence, objectifs, dispositif, méthodologie, interventions, risques, prise en compte des problématiques transversales (10 pages maximum)

a) **Description de la pertinence de la proposition au regard de la situation locale**

Expliquer la pertinence du projet au regard (i) des politiques/stratégies nationales dans le domaine concerné par l'Appel à projets, (ii) du contexte dans la Région ciblée et du rôle qu'y jouent les autorités locales, (iii) des besoins des populations, (iv) des interventions d'autres acteurs dans le domaine ciblé par l'Appel à projets dans la région.

b) **Résultats attendus localement, impacts possibles**

Présenter les résultats attendus pour les bénéficiaires directs et indirects, ainsi que les impacts potentiels pour la zone d'intervention. Expliciter la logique d'intervention du projet, ainsi que les hypothèses et les risques.

c) **Schéma organisationnel**

Répondre notamment aux questions : avec qui le projet sera-t-il mis en œuvre ? Qui sont les partenaires du projet ? Comment seront consultées les collectivités régionales, les populations et acteurs locaux en amont du projet et par la suite dans sa mise en œuvre et son suivi ? Quelles instances et mécanismes seront mis en place pour le pilotage du projet et la gestion des relations avec les partenaires ? Comment seront recueillis les retours des populations et parties prenantes (suivi, mécanisme de feedback et de plainte,...) ?

d) **Mode opératoire du projet**

Décrire la méthodologie générale envisagée ainsi que les modes opératoires relatifs à des actions particulièrement déterminantes pour le succès du projet.

e) **Description des principales interventions**

Présenter l'ensemble des interventions à envisager simultanément ou dans l'ordre dans lequel elles seront présentées. Spécifier la stratégie de pérennisation des effets des actions envisagées.

f) **Coûts de mise en œuvre**

Élaborer un budget TTC d'une page faisant clairement apparaître chaque composante du projet et les différents financements. Les dépenses les plus conséquentes pourront être l'objet d'explications succinctes. Le montant total demandé à l'issue de l'instruction pourra varier de plus ou moins 10% par rapport à ce budget indicatif.

g) **Risques probables et moyens prévus pour y faire face**

Exposer les risques à envisager (contextuels, opérationnels, sociaux, sécuritaires, autres,...) ainsi que les mesures envisagées pour y faire face.

h) **Genre/handicap/psychosocial/prévention des conflits**

Préciser en quoi le projet aura des effets positifs sur le genre, intégrera les enjeux de handicap et de troubles psychosociaux et comment il ne créera pas d'effets négatifs à cet égard. Préciser en quoi le projet intégrera les enjeux de prévention des conflits.

i) **Modalités de prise en compte des contenus du Cadre de Gestion Environnemental et Social** du Projet ECOTER (mis à disposition sur demande des soumissionnaires).

2.3 Capacité de mise en œuvre du projet, expertise (4 pages maximum).

a) **Capacité de mise en œuvre du projet** (organisation et partenaires) y compris protocole de Groupement (accord de partenariat entre l'OSC tête de file et les autres OSC acteurs du projet).

La transmission de ce protocole n'est pas exigée pour finaliser la proposition, mais la remise d'une copie signée sera une condition suspensive à la signature de la convention avec l'OSC tête de file. Un draft doit toutefois être intégré en annexe au dossier. Cet accord doit être suffisamment détaillé tant sur le partage des responsabilités, le mode opératoire que sur la gouvernance interne du projet.

- b) **Expertise mobilisée** : CV des personnes clés du projet (Responsable du projet, autres personnes jouant un rôle majeur dans le projet).
- c) **Capacités à conduire un dialogue avec la collectivité régionale, les autorités préfectorales et coutumières.**

2.4 Annexes

Si les annexes ne peuvent pas être intégrées dans le même document électronique que la note projet, nommer chacune des annexes en commençant par l'intitulé "Annexe" (par exemple "Annexe Budget détaillé").

- a) **Cadre logique** : Indicateurs Objectivement Vérifiables qualitatifs et quantitatifs (*autant que possible : préciser les hypothèses et risques associés à chaque activité*).
- b) **Calendrier indicatif de mise en œuvre**
- c) **Budget détaillé** : *un tableau prévisionnel global des dépenses déclinées selon les composantes du projet, et en y distinguant bien les frais administratifs et de personnel (expatriés et locaux), les frais d'audit, d'évaluation et de supervision. Pour rappel : les frais de personnel au siège en charge du projet seront intégralement à prévoir dans la ligne "frais administratifs". Seuls les frais de mission du personnel de siège pourront être répercutés dans une autre rubrique type "Appui et Suivi".*

En cas de cofinancement, ceux-ci devront clairement être explicités. Dans ce cas, il conviendra aussi de bien dissocier, dans le budget, les ressources ECOTER des autres ressources. Enfin, le demandeur devra apporter les garanties que les cofinancements éventuels sont assurés.

Modèle de budget

Rubrique	Période 1	(...)	Période n	Total	% du Total Général
Activités / Programme					
Ressources Humaines					
Fonctionnement					
Suivi / évaluation					
Capitalisation					
Communication sur le projet					
Audit					
Sécurité					
SOUS TOTAL COÛTS DIRECTS					
Divers et imprévus (5% max. coûts directs)					
TOTAL COÛTS DIRECTS					
Frais administratifs					
TOTAL GENERAL					

Annexe 3. Dossier administratif de l'OSC porteuse du projet

(Chacune des pièces du dossier administratif doit être nommée en commençant par la numérotation suivante relative à la liste ci-dessous).

1. Fiche de renseignement demandeur ;
2. Copie des statuts signés ;
3. tout document démontrant, pour les OSC internationales, la capacité de l'organisation porteuse du projet à intervenir dans le pays conformément à la réglementation locale (comme par exemple une autorisation émanant des autorités publiques compétentes,...) ;
4. Organigramme de l'antenne locale de l'organisation (compétente pour la ou les Régions d'intervention du projet) ;
5. Fiche(s) de renseignement(s) relatives au(x) partenaire(s) du Projet (dans le cas de Groupement).

1. FICHE DE RENSEIGNEMENT RELATIVE A L'OSC PORTEUSE DU PROJET

Nom complet de l'organisme	
Acronyme	
Adresse postale (à laquelle toutes les correspondances concernant ce projet devront être envoyées)	
Lieu d'implantation du siège social (si différent de l'adresse postale)	
Téléphone	
Fax	
Adresse électronique	
Site internet (le cas échéant)	

Objet de l'association	
Zone(s) d'intervention	
Secteur(s) d'intervention	
Principaux financements et partenariats noués au cours des trois dernières années (préciser l'objet, le montant du financement et si financement sur C2D ou par l'AFD, le service concerné)	

Personne(s) de contact pour ce projet	Nom	Téléphone	Adresse électronique
Référent technique			
Référent financier			
Référent administratif			
Nom et prénom du Directeur Exécutif			
Nom, prénom et qualité de la personne responsable du présent dossier de demande de cofinancement²			

² Joindre au dossier administratif la liste des personnes habilitées à signer les conventions et tout autre document officiel pour l'association.

Date de création					
Statut Juridique					
Les références de la déclaration à la Préfecture / à la Région					
N°		Date		Département	
Date de publication au Journal officiel					
Le cas échéant, la date de reconnaissance d'utilité publique					
Le cas échéant, la date d'agrément par un ministère et lequel					

Nom et prénom du Président	
Nom et prénom du Secrétaire Général	
Nom et prénom du Trésorier	
Nombre de membres composant le Conseil d'Administration	
Compte-t-on parmi ses membres une personne politiquement exposée³ ? si oui, indiquez son nom et sa fonction	
Date de l'Assemblée Générale au cours de laquelle ont été élus les membres du CA et du bureau actuels	
Date d'échéance des mandats de ces membres	
Date prévisionnelle de la prochaine assemblée générale	

	2019	2020	2021
Nombre de membres			
Nombre de cotisants			
Montant des cotisations			
Effectifs au siège de l'OSC	Total (ETP ⁴)		
Salarié (s)			
Bénévole(s)			
Total			
Effectifs à l'étranger (si OSC international)	Total (ETP)		
Salarié(s) expatrié(s)			
Salarié(s) local(aux)			
Volontaire(s)			

³ Une **Personne Politiquement Exposée (PPE)** est une personne qui exerce ou a exercé d'importantes fonctions publiques dans un pays étranger ; par exemple, de Chef d'État ou de Gouvernement, de politiciens de haut rang, de hauts responsables au sein des pouvoirs publics, de magistrats ou militaires de haut rang, de dirigeants d'une entreprise publique ou de responsables de parti politique. Les relations d'affaires avec *les membres de la famille d'une PPE ou les personnes qui lui sont étroitement associées* présentent, sur le plan de la réputation, des risques similaires à ceux liés aux PPE elles-mêmes. Cette expression ne couvre pas les personnes de rang moyen ou inférieur relevant des catégories mentionnées ci-dessus.

⁴ Équivalent Temps Plein.

Bénévole(s)	
Total	
Dont effectifs dans le/les pays de réalisation du projet	Total (ETP)
Salarié (s) expatrié(s)	
Salarié (s) local(aux)	
Volontaire(s)	
Bénévole(s)	
Total	

Rubriques budgétaires par pôle de dépenses	Montants totaux des fonds alloués au cours des trois dernières années							
	Année 2019	%	Année 2020	%	Année 2021	%	Total	%
Fonctionnement de l'association								
Frais de personnel (salariés siège et terrain, expatriés et locaux)								
Charges locatives								
Frais financiers, impôts et taxes								
Frais de communication et de collecte de fonds								
Sous-total								
Interventions								
Actions de développement								
(...)								
Aide d'urgence								
Autres								
Sous-total								
TOTAL								

Budget mis en œuvre en Côte d'Ivoire	Montants totaux des fonds alloués au cours des trois dernières années							
	Année 2019	%	Année 2020	%	Année 2021	%	Total	%
Fonctionnement de l'association								
Frais de personnel (salariés siège et terrain, expatriés et locaux)								
Autres frais de fonctionnement								
Sous-total								
Interventions								
Actions de développement								
Aide d'urgence								
Sensibilisation/éducation développement au								
Autres								

Sous-total								
TOTAL								

Montant des ressources financières globales des trois dernières années

2. FICHE DE RENSEIGNEMENT RELATIVE A CHAQUE OSC PARTENAIRE

(A remplir pour chaque partenaire impliqué dans le projet si Groupement)

Préciser le nombre total de partenaires impliqués dans le projet :

Nom complet de l'organisme	
Acronyme	
Adresse postale	
Lieu d'implantation du siège social (si différent de l'adresse postale)	
Téléphone	
Fax	
Adresse électronique	
Site internet (le cas échéant)	

Année	Chiffre d'affaires de l'OSC	Dont fonds publics ⁵		% du CA total	Dont fonds privés		% du CA total
		Montant total			Montant total :		
2019		Montant total			Montant total :		
		Dont AFD			Dont contributeur(s) à plus de 10% du budget total de l'OSC		
		Dont C2D					
2020		Montant total			Montant total		
		Dont AFD			Dont contributeur(s) à plus de 10% du budget total de l'OSC		
		Dont C2D					
2021		Montant total			Montant total :		
		Dont AFD			Dont contributeur(s) à plus de 10% du budget total de l'OSC		
		Dont C2D					

Personne(s) de contact pour ce projet	
Nom et prénom du Directeur Exécutif	

Date de création	
Statut Juridique (joindre au dossier technique le certificat d'enregistrement ou	

⁵ Comptabiliser ici l'ensemble des fonds d'origine publique : subventions et prestations ; fonds publics d'origine locale, nationale, internationale, etc.

l'équivalent, si la structure est informelle le préciser ici)	
---	--

Nom et prénom du président	
Nombre de membres composant le Conseil d'Administration	
Liste des membres du CA	

Objet de l'association	
Principaux domaines d'intervention	
Ressources humaines de l'association	
Budget total annuel en FCFA	
Principaux donateurs	
Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc.	
Historique et nature de la coopération avec le/les partenaire(s) (liens institutionnels et contractuels)	
Rôle et implication dans la préparation du projet proposé	
Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé	
Expérience d'actions similaires en fonction de son rôle dans la mise en œuvre de l'action proposée	

Annexe 4. Grille indicative d'évaluation des dossiers de demande soumis à l'appel à projets

(Grille indicative, à confirmer au démarrage des travaux de la CJS)

Intitulé	Pondération	Contenus
Diagnostic initial (15 points)		
Maîtrise du contexte et diagnostic initial	15	Analyse du contexte socio-économique régional, y compris vulnérabilités, conflits, risques sécuritaires,... Connaissance de (i) la politique de décentralisation (régionalisation), (ii) l'aménagement du territoire et (iii) des dynamiques de développement territorial Évaluation ex-ante des besoins en matière de gestion des espaces agro-sylvo-pastoraux et de gestion intégrée des ressources en eau Maîtrise des réalisations et des attentes de la collectivité régionale en rapport aux espaces agro-sylvo-pastoraux (contenus du programme structurant préétabli) Présentation des différents acteurs présents dans la Région en relation à cette gestion des espaces Qualité du dialogue établi avec les autorités régionales et autres acteurs pertinents au niveau régional
Positionnement de ou des OSC (15 points)		
Positionnement au niveau national de ou des OSC en cas de groupement	5	Présentation des interventions globales dans le pays Perspectives d'interventions au courant des années à venir Stratégie partenariale et ancrage national

Intitulé	Pondération	Contenus
Positionnement de ou des OSC dans la Région concernée	10	Présentation des interventions antérieures de ou des OSC dans la Région ciblée Implantation de ou des OSC dans les zones ciblées, et capacités à se déployer dans d'autres localités ciblées par le projet le cas échéant Organisation du Groupement (leadership, coordination,...) et clarté du partage des rôles Pertinence et valeur ajoutée des différentes OSC, membres du Groupement Valeur ajoutée spécifique de l'OSC et de ses partenaires potentiels, et de leurs approches respectives
Présentation du projet (40 points)		
Logique d'intervention et méthodologie	25	Description de la logique d'intervention, des principaux objectifs poursuivis, des résultats attendus, indicateurs de performance, hypothèses Présentation détaillée des activités, de leur justification par rapport aux éléments de diagnostic, aux besoins identifiés et aux attentes de la Région (programme structurant préétabli) Cadre logique précisant les indicateurs avec les cibles à atteindre et les moyens à déployer pour le faire Pertinence de l'approche proposée pour le ciblage des espaces et/ou des bénéficiaires Schéma organisationnel et modalités de consultation du CR, instances et mécanismes de pilotage,... Méthodologie d'accompagnement (mise en œuvre des activités, évaluation,...), avec détails sur les méthodologies d'accompagnement du CR et des partenaires locaux Planning général des activités (rapidité de déploiement et capacités de mise en œuvre) Prise en compte des activités permettant d'assurer la durabilité et les modalités de pérennisation des activités Analyse des risques liés au contexte (situation humanitaire, contexte socio-politique et culturel, situation économique, enjeux de sécurité) qui peuvent avoir un impact sur la mise en œuvre ou les effets du projet Risques programmatiques (capacité de mise en œuvre et d'adaptation, qualité de la collaboration avec les acteurs locaux, tensions pouvant être générées par le projet et ses activités, complexité technique ou financière,...)
Audit, suivi-évaluation et communication	5	Dispositif de reporting avec le MIS et le CR, délais d'élaboration des rapports périodiques Conformité avec les contenus du SSE du projet ECOTER Volets d'audit, de capitalisation et/ou de communication prévus
Genre	5	Analyse sexo-spécifique du contexte et des besoins Prise en compte de matière transversale et spécifique de l'égalité femmes-hommes dans les objectifs et les activités du projet y compris suivi sexo-spécifique des résultats Expertise du Groupement sur la thématique genre (équipe dédiée, politique de ressources humaines, et de lutte contre les harcèlements,...)
Champs transversaux (aspects sociaux et environnementaux,...)	5	Politique d'inclusion : handicap (physique et mental), troubles psychosociaux, autres facteurs d'exclusion identifiés (socio-culturels,...) Prise en compte des contenus du Cadre de Gestion Environnemental et Social, de la réduction des risques de catastrophe



République de Côte d'Ivoire

Union – Discipline – Travail



Construisons le développement de demain

Intitulé	Pondération	Contenus
Moyens mis en œuvre (30 points)		
Budget	15	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du budget au regard des priorités identifiées Part du budget alloué aux frais administratifs et de support au regard du budget total du projet Part du budget au bénéfice direct des populations Prise en compte des questions de sécurité Justification des coûts unitaires Capacité de l'OSC ou des OSC à s'adapter à la volatilité du contexte, aux éventuels chocs, à travers par exemple l'intégration d'une ligne "divers et imprévus".
Ressources humaines	15	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence de l'expertise proposée Capacités à conduire un dialogue avec le MIS et les autorités régionales

Annexe 5. Canevas de rapport d'exécution technique

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE

DIRECTION GENERALE DE LA DECENTRATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

CELLULE DE SUIVI DES PROJETS C2D

(Logo de la Région)

CONTRAT N°0...../202.../C2D-ECOTER

PROGRAMME STRUCTURANT GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DE LA REGION DU

.....
Intitulé
.....

RAPPORT D'EXECUTION TECHNIQUE

Période du/..../... au/..../...

(Logo, nom et coordonnées de la structure d'exécution)

Table des matières

Sigles et Abréviations

Liste des tableaux

Résumé exécutif (synthèse du rapport en une à deux pages en insistant sur les faits saillants du trimestre)

1. FICHE SIGNALÉTIQUE DU PROJET

Titre du Programme Structurant	
Nom de la collectivité territoriale	
Nom de l'institution prestataire (chef de file)	
Numéro de contrat	
Thématique	
Nombre estimé de bénéficiaires directs	
Nom et fonction du Coordonnateur du projet	
Lieu(x) d'exécution du projet	
Date de début du projet	
Durée du projet	
Coût du projet	
Numéro du compte bancaire dédié	

2. DESCRIPTION SUCCINTE DU PROJET

- 2.1. Contexte
- 2.2. Objectif du projet (général et spécifiques)
- 2.3. Résultats attendus
- 2.4. Bénéficiaires
- 2.5. Partenaires

3. ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES

- *Présenter le bilan des réalisations par composante et par activité en mettant l'accent sur les résultats et les indicateurs de performance*
- *Montrer comment les bénéficiaires ont été pris en compte et quelle a été leur contribution*
- *Indiquer le niveau de participation des membres de l'équipe ainsi que des partenaires dans l'exécution des activités du Programme Structurant*
- *Signaler les synergies et les interactions possibles avec les actions en cours dans la zone du Programme Structurant*
- *Signaler les retards dans le chronogramme d'exécution avec leur impact possible sur l'atteinte des résultats.*

4. PERFORMANCES DU PROJET

- 4.1. Suivi du cadre de résultats
- 4.2. Difficultés rencontrées et solutions apportées
 - *Préciser les difficultés d'ordre institutionnel, technique, opérationnel, financière qui ont un impact significatif sur la bonne marche du projet. Souligner les difficultés de collaboration éventuelle avec les bénéficiaires*
 - *Pour chaque difficulté listée, présenter les mesures de correction prises pour d'une part résoudre le problème ou en atténuer son effet sur la bonne marche du projet et d'autre part, informer diligemment la CSP-C2D du MIS.*
- 4.3. État de mise en œuvre des propositions antérieures et des mesures correctives

5. PERSPECTIVES

- 5.1. Activités du prochain trimestre
- 5.2. Chronogramme actualisé

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

ANNEXES (voir modèles page suivante)

- Annexe 1 : Cadre logique du projet
- Annexe 2 : Tableau de synthèse des activités
- Annexe 3 : Tableau de suivi du cadre de résultats
- Annexe 4 : Tableau de création d'emplois
- Annexe 5 : Illustrations

Annexe 1 : Cadre logique du projet

Annexe 2 : Tableau de synthèse des activités

Composante/activité (liste des activités prévus conformes au calendrier figurant dans le document projet)	Réalisation de la période	Date début	Date fin	Taux d'exécution de (résultats réalisé/résultats prévus)	Analyse des écarts et commentaires

Annexe 3 : Tableau de suivi du cadre de résultats

Résultats attendus	Indicateurs	PERIODE COURANTE			CUMUL DU PROJET		
		Prévision (A)	Réalisation (B)	Taux de réalisation (C=B/A)	Prévision (D)	Réalisation (E)	Taux de réalisation (F=E/D)

Annexe 4 : Tableau de création d'emplois

POSTES	NOMBRE D'EMPLOIS A CRÉER	NOMBRE D'EMPLOIS CREES			OBSERVATIONS
		Directs	Indirects	Occasionnels	
Nombre de personnes impliquées dans l'exécution du Projet					
Nombre de personnes dans les groupements ou individu ayant bénéficié d'un appui du Projet autre que la formation					
Personnel de prestataire de service (Cabinet, Consultant, Entreprise de travaux)					
Nombres de personnes formés					
Autres (à préciser)					

Annexe 5 : Illustrations



République de Côte d'Ivoire

Union – Discipline – Travail



Construisons le développement de demain



DIRECTION GENERALE DE LA DECENTRATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

CELLULE DE SUIVI DES PROJETS C2D

(Logo de la Région)

CONTRAT N°0...../202.../C2D-ECOTER

**PROGRAMME STRUCTURANT GESTION DES
RESSOURCES NATURELLES DE LA REGION DU**

.....
Intitulé
.....

RAPPORT D'EXECUTION FINANCIERE

Période du/..../... au/..../...

Table des matières

Sigles et Abréviations

Liste des tableaux

Résumé exécutif (faits marquants du trimestre)

1. RAPPEL DU BUDGET

Tableau du budget total précisant le budget de la période

2. DEPENSES EFFECTUEES

Liste des dépenses engagées pour la réalisation des activités de la période

3. SUIVI DES DEPENSES (Dépenses arrêtées au **././20..**)

Rubrique	Budget prévisionnel	Dépense			Solde disponible
		Périodes antérieures	Période objet du rapport	Cumul	
Activités / Programme					
Ressources Humaines					
Fonctionnement					
Suivi / évaluation					
Capitalisation					
Communication sur le projet					
Audit					
Sécurité					
SOUS TOTAL COUTS DIRECTS					
Divers et imprévus (5% max. coûts directs)					
TOTAL COUTS DIRECTS					
Frais administratifs					
TOTAL GENERAL					

Annexe 7. Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de la Proposition : _____ (le "**Marché**")¹)

A : _____ (le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

¹ Lorsque la présente Déclaration d'Intégrité est requise dans le cadre d'un contrat qui n'est pas qualifiable de "marché" au sens du droit local, le terme "marché(s)" y est dès lors remplacé par le terme "contrat(s)" et les termes "soumissionnaire ou consultant" y sont dès lors remplacés par le terme "candidat".

- 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1 Actionnaire contrôlant le Maitre d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maitre d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maitre d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maitre d'Ouvrage ;
 - 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maitre d'Ouvrage ;
 - 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
 - a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché;
 - b) Etre nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délicatement autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'État du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'État du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
 - 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
 - 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
 - 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
 - 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de² : _____

Signature : _____

En date du : _____

² En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant.